

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du SAMEDI 6 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 22 mars.

LA bourgeoisie de Vienne a pris la résolution d'ériger à ses frais un corps de chasseurs, & d'autres personnes riches veulent former un corps de cavalerie de dix escadrons, composé de gens choisis, & d'entretenir tout ce monde bien monté & équipé à leurs frais pendant toute la guerre.

L'empereur n'a pas encore agréé cette offre patriotique, attendu que nos armées n'ont pas besoin de recrues, vu que l'Autriche a maintenant plus de quatre cents mille hommes sous les armes contre la France; on se contentera de tenir prêts à marcher les troupes retirées dans des quartiers de cantonnemens.

Le grand-seigneur fait armer une flotte qui croisera ce printemps dans l'Archipel, pour le purger des corsaires.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre du citoyen Nion, commissaire national sur les côtes, au citoyen Taillevis, adjoint de la première division de la marine,

De la Rochelle, le 29 mars.

Vous avez raison de penser que la chose publique est en grand danger dans le pays que j'habite; mais vous avez aussi raison de croire que j'y fais mon possible pour arrêter l'incendie prêt à tout dévorer. Les troupes de la république, complètement victorieuses le 17 dans les plaines de Chantonay, ont été mises en fuite le 19, par une autre armée de rebelles, dans les défilés de Saint-Vincent.

Notre armée étoit forte de 2,200 hommes d'infanterie, 100 hommes de cavalerie & 9 pièces de canon, l'impéritie ou la perfidie du général Marcé nous a causé ce malheur; la lâcheté des soldats composant l'aîle gauche y a aussi puissamment contribué.

Dès la première attaque, ils ont pris la fuite; c'est dans cet instant que j'ai cru devoir me dévouer pour le salut de mon pays; je me suis jeté au-devant des fuyards; je leur ai parlé au nom de la loi, au nom de l'amitié; je leur ai rappelé leur serment, tout a été inutile.

Dans un moment aussi désespéré, j'ai pensé qu'en m'exposant aux plus grands dangers, cela pourroit les ramener à leur devoir; je me suis précipité au milieu des ennemis,

en leur criant de venir à mon secours: à l'exception de quelques citoyens fideles, tous les fuyards ont été sourds à ma voix; mes habits ont été percés des coups qu'on m'a portés, & je ne dois mon salut qu'à la vigueur de mon cheval, & à l'adresse avec laquelle j'ai fait usage de mes armes.

Je sens bien que je n'étois pas là pour faire le métier de grenadier; mais cependant lorsque j'ai vu mes concitoyens abandonner leur poste, j'ai pensé que je devois, par mon exemple, leur faire sentir leurs torts, & les rappeler à l'obligation sacrée qu'ils ont contractée, de défendre la liberté jusqu'à la mort. La déroute étant devenue générale, d'assez bons citoyens ne m'ont point abandonné; c'est donc à eux qu'on doit le salut de l'artillerie; car le général Marcé n'avoit fait aucune disposition pour ménager la retraite.

Dans l'instant la ville de Sables est assiégée par 4,000 brigands: j'ai requis des secours pour cette place importante par sa situation; j'ai requis aussi le départ de deux frégates qui étoient dans la rivière de Rochefort, ainsi que l'*l'Espoir*, pour se rendre dans la rade de la place assiégee. Je m'embarque moi-même sur la frégate *la Gracieuse*, afin d'être à portée de voir tout ce qui se passe, non pour diriger les opérations de la guerre, n'en étant pas capable, mais pour exciter au courage, & pour appeler chacun à son devoir.

Labourdonnaie est à Fontenay; il rassemble une armée pour marcher contre les rebelles. Il faudroit un général très-actif, & on doute qu'il puisse remplir cette condition si essentielle.

P. S. Noirmoutier est pris par les brigands; la patache de l'île, forte de six canons, a osé arborer le pavillon blanc. L'Île-Dieu vient aussi de tomber au pouvoir des ennemis.

De Paris, le 6 avril.

Le ministre de la marine avoit écrit aux ordonnateurs de la marine, que d'après une décision du conseil exécutif, les vaisseaux de la ville de Dantzick devoient être considérés comme neutres: cette décision peut-elle subsister maintenant que Dantzick appartient au roi de Prusse?

On écrit de Nantes que les patriotes de Portnie, au nombre de 100, viennent de prouver leur courage dans une action qu'ils ont eue contre les rebelles; ils en ont tué 211, parmi lesquels on a trouvé un Larochehoucaud-Fleming &

Laroche-Saint-André, ci-devant nobles. Ils devoient aller incendier la rade de Pambœuf.

La société des Jacobins a arrêté d'envoyer à l'armée un nombre considérable d'exemplaires du décret qui met à prix la tête de Dumouriez.

COMMUNE DE PARIS.

Du 4 avril.

Près de six cents personnes ont réclamé des passe-ports depuis l'arrêté qui en suspend la délivrance; de ce nombre est la veuve du vieux maréchal de Richelieu; munie d'un certificat de résidence & de ses quittances d'impositions, elle a demandé un passe-port pour Verneuil: le conseil général n'a pas cru devoir l'accorder; & un membre ayant généralisé les motifs du refus, il a été arrêté qu'il ne seroit délivré de passe-ports qu'aux citoyens qui justifieroient d'une nécessité indispensable de voyager, & qu'aucun ci-devant noble, homme ou femme, n'en pourroit obtenir.

Dans l'arrêté du corps électoral, qui dénonçoit & vouoit à l'indignation des citoyens le comité de salut public correspondant avec les départemens, sous la sauve-garde du peuple, le conseil étoit invité à dénoncer aux 48 sections l'existence de ce prétendu comité, dont quelques-uns ont perdu la confiance publique ou ne l'ont point encore méritée, entr'autres le nommé Truchon, Grenier, clerc de procureur, mis en état d'arrestation aux Jacobins; Naudrin, de la section du Pant éon-François, qui a dit hautement: *Vous êtes des patriotes de 89; mais nous vous arrangerons.* Le nommé Grenier, l'un des dénoncés, a réclamé auprès du conseil contre cette inculpation qu'il a traitée de calomnie: sa justification paroissoit devoir être longue; le conseil a passé à l'ordre du jour.

Quatre commissaires ont été nommés pour surveiller l'administration des postes.

Six membres du département de Paris se sont présentés pour siéger fraternellement avec la municipalité, afin de sauver en commun la patrie. Le conseil les a accueillis au milieu des applaudissemens.

La section est venue annoncer l'arrestation aux barrières d'un ci-devant comte de... On a trouvé sur lui 500 louis & un brevet d'émigration & d'aristocratie.

Dans l'ordre du jour, le général prévient les sections que 9 mille fusils seront déposés à la Villette, & destinés aux magasins de Narbonne, la Rochelle & Rennes. Les dispositions militaires se concerteront avec la convention. Il y a à l'arsenal 250 canons, tant de 4 que de 16, de 12 & de 8, sans les 123 canons qui sont à la disposition des sections: 110 mille boulets de différens calibres; 24 bombes & 700 obuses; 12,472 gargousses à boulets & mitrailles; 19 caissons munis complètement; 60 mille cartouches, tant ici qu'à Essonne & à Meaux, dont partie est en route; 63 milliers de poudre; 552,818 pesant de balles environ; 90 mille piques, & 11,200 chausse-trapes; de quoi faire 2 mille gargousses; le départ de 40 caissons à vide pour la Flandre, dans lesquels il y aura 68 mille chausse-trapes pour Douai, Lille & Valenciennes: ils seront accompagnés d'une division d'artillerie. Il n'y a encore rien de décidé sur la force à former; on s'en occupe, ainsi que des objets préliminaires.

Prison de l'Abbaye. Il est sorti depuis hier six personnes par ordre du comité de sûreté générale; savoir, Victor Broglie & Bonsecarrere en arrestation chez eux; Chauderlos, Lacos, Gouy-d'Arcy, Affeline, Sauvon, mis en liberté. Il est entré les 1^{er}. & 3 avril Sainte-Foi, Sébastien, les causes d'arrestation non expliquées: il restoit hier 3 avril trente per-

sonnes; il en reste aujourd'hui vingt-six, qui, réunies aux militaires prisonniers, forment un total de 66.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Supplément à la séance du jeudi 4 avril.

Montaut propose de faire mettre en arrestation le pere de Valence & la citoyenne Montesson. — Châteauneuf-Randon annonce qu'on a intercepté une lettre dans laquelle Egalité fils écrit à son pere que la convention a jetté la France dans le précipice, & qu'il faut en revenir à la constitution de 1791: Châteauneuf propose de faire aussi arrêter la citoyenne Egalité, mere. — Lacroix demande que les citoyens Egalité pere & Sillery, soient gardés à vue. — Sillery monte à la tribune: « Si mon gendre est coupable, dit-il, il doit être puni; je vois Brutus, je me rappelle le jugement qu'il porta contre ses fils, je l'imiterai: je dois déclarer que ma femme voyoit Dumouriez pour la première fois, lors de l'entrevue de ce traître avec les commissaires du pouvoir exécutif ». — « J'ai provoqué moi-même, dit ensuite le citoyen Egalité, le plus scrupuleux examen de ma conduite: si je suis coupable, ma tête doit tomber, cela va sans dire: si mon fils l'est, je ne le crois pas, mais s'il l'est, je vois aussi Brutus ».

La convention décrète, 1^o. que la femme & les enfans de Valence, la citoyenne Egalité & son fils, la citoyenne Montesson, seront mis en arrestation; 2^o. que les citoyens Sillery & Egalité pere, ne pourront sortir de Paris, sous aucun prétexte.

Par un autre décret, la convention mande à sa barre les généraux Egalité & Valence, & déclare généralement que ceux qu'elle a mandés ou dont elle a ordonné l'arrestation, qui ne comparoient pas dans huitaine, seront regardés comme traîtres & infâmes, & seront placés hors de la loi.

Fabre d'Églantine fait décréter l'envoi de plusieurs commissaires pour visiter & faire mettre en état de défense les places du Nord & de l'Est. Le même membre annonce qu'un courrier extraordinaire, parti il y a 30 heures, a porté à un excellent patriote l'ordre d'aller arrêter Dumouriez, & que l'on espère que cette mission aura du succès.

On fait lecture de la lettre du général Egalité à son pere: « L'armée, dit ce général, est dans un désordre admirable: je vois la liberté perdue; la convention a oublié tous les principes; nos troupes de ligne sont détruites; le régiment des Deux-Ponts est réduit à 150 hommes. Peut-on, avec les volontaires, lutter contre toute l'Europe? Il m'est venu une ébullition sur tout le corps; j'ai craint que ce ne fût une maladie de peau. Ma soeur vient à Saint-Amand, elle y sera plus tranquille. Je ne sais comment s'arrange l'affaire de l'émigration: si vous désapprouvez cette démarche, parlez, tout sera bientôt réparé. Je vous embrasse, cher papa ». — Cette lettre, datée du 30 mars, se termine par un *post-scriptum*, dans lequel on demande au papa une somme de 150 louis.

Le comité de sûreté de Lille écrit, en date du 2 avril, que les mesures les plus sages ont été prises pour la conservation de nos places: on paralyse les projets des traîtres. — Une proclamation des administrateurs du Pas-de-Calais, contre les perfides desseins de Dumouriez, sera imprimée, insérée au bulletin, mentionnée honorablement au procès-verbal, & envoyée aux départemens, ainsi qu'aux armées.

Une longue dépêche de Custine, datée de Neustadt, le 1^{er}. avril, présente des détails intéressans sur les diverses positions qu'il a prises dans sa retraite vers Landau. Abandonnée par l'armée des Vosges, qui est commandée par Estournel,

réunies aux ex-constituans, son armée, le 30 mars, a été attaquée par une grosse colonne ennemie qui vouloit la déloger d'une montagne dont elle occupoit la sommité: notre artillerie volante, mise en batterie, a ravagé l'ennemi qui gravissoit serré entre un escarpement & un ravin; la charge à la bayonnette a achevé de mettre le désordre parmi les Prussiens, qui ont perdu 600 chevaux & qui comptent un grand nombre de morts. Ce combat a duré deux heures. Douze mille Saxons, 4 mille Hessois & 15 mille Prussiens, restent vers Mayence, dont la garnison, forte de 21 à 22 mille hommes, avitaillée de 38 mille sacs de farine, peut subsister un an, & tenir au moins six mois; elle ne peut être ni canonnée, ni bombardée, parce qu'elle commande plusieurs positions hors de la place. Custine annonce qu'il est posté en avant de Landau; qu'il a fait brûler des magasins de fourrages, & jeter à l'eau une grande quantité de sacs de farine que, malgré ses ordres & par des motifs perfides, le citoyen Serbeer avoit accumulés, le réservant sans doute pour l'ennemi. Ce général se plaint amèrement de Beurnonville, dont il reconnoit les talens militaires; mais qu'il assure être bien loin d'avoir les vertus d'un républicain: il prie la convention d'agréer sa démission, & déclare qu'il ne veut désormais servir la république que comme soldat. — La convention n'accepte point la démission de ce général; elle décrète qu'il sera sommé, au nom du bien public, de conserver le commandement, & ordonne l'arrestation de d'Estournel & du fils de Serbeer: l'éloignement de Beurnonville & de Serbeer père les met à l'abri d'un pareil décret.

Suite de la séance permanente, jeudi soir, 4 avril.

Les révoltés ont été battus vers les Sables d'Olonne; 300 d'entr'eux sont restés sur le champ de bataille; ils ont été débusqués aussi du château de Rochefort, dans le département du Morbihan.

La commune de Paris annonce qu'elle a appelé dans son sein les nouveaux membres choisis pour remplacer les officiers municipaux qui se sont retirés.

On décrète l'arrestation de tous ceux qui ne porteroient pas la cocarde nationale.

Les peres, meres, femmes & enfans des officiers employés dans l'armée de Dumouriez, seront mis en lieux sûrs par les municipalités, jusqu'à ce que les commissaires arrêtés par le traître général soient rendus à la nation dont ils sont les représentans.

Dans le département du Cantal, les troubles sont parfaitement apaisés.

L'épouse de Sillery, député, sera mise en arrestation.

Les officiers, sous-officiers & soldats qui sont aux galères pour crime de déertion, seront mis en liberté.

Le général Mazinski avoit reçu ordre de Dumouriez de s'assurer de Lille, et y faisant entrer un gros détachement, d'y arrêter les commissaires de la convention qui s'y trouveroient, d'envoyer 400 hommes à Péronne, & d'arrêter à Douay le général Moreton: Mazinski a essayé d'exécuter cet ordre; heureusement il n'a pas réussi; il a fait avancer vers Lille un corps de 4 mille hommes, & est rentré dans la place avec 150 hussards; là, on a arrêté le traître & ses satellites; les 4 mille hommes ont été forcés de camper sous les bastions, & des canons chargés à mitraille sont les garans de leur fidélité.

Le citoyen Bernadet, officier de l'armée de Dumouriez, qui, le matin, avoit intéressé toute l'assemblée par le récit des périls qu'il a courus pour venir à la barre dévoiler les complots des généraux, paroît une seconde fois; il se plaint de ce que des membres du comité de défense générale l'ont

soupponné de perfidie. — Thuriot fait sentir l'absurdité & l'injustice d'un tel soupçon, & la convention décrète à l'unanimité que Bernadet a mérité son estime, & que le président lui adressera des remerciemens en son nom.

La section du Pont-Neuf vient déclarer qu'elle s'est levée toute entiere, & qu'elle desfile marcher la premiere contre les despotes & les traîtres.

La section des Quinze-Vingts, fauxbourg Saint-Antoine, exprime le même desir avec beaucoup d'énergie; elle sollicite la formation d'un corps de *Scévolas*, à la tête duquel se placeroient des membres de la convention.

« Législateurs révolutionnaires, dit l'orateur, vous voyez devant vous ceux qui ont porté le premier coup à la constitution monarchique. Les rois passeront, les droits de l'homme subsisteront toujours. Vous avez décrété la république une & indivisible. Ceux qui étoient façonnés avec les vices de la royauté, n'ont pu se familiariser avec les vertus républicaines. Ils voudroient ressusciter les rois; mais le peuple est las de se traîner de révolution en révolution; il est las d'être le jouet des intrigans: il faut enfin que les royalistes levont le masque; & s'il leur est possible d'être francs, qu'ils se mesurent avec nous: nous voilà, nous marcherons à découvert. Dès ce moment même, devant ce buste de Brutus, nous jurons de poignarder l'infâme qui oseroit regretter les rois. Nous demandons que la convention autorise la levée d'un corps de tyrannicides, & que leur chef soit pris dans votre sein. Le feu, le fer & le poison, toutes les armes sont légales pour exterminer les ennemis de la liberté; il faut qu'elle devore tous les monstres qui s'acharnent à la déchirer ».

L'adresse de cette section sera imprimée & insérée dans le bulletin; elle sera aussi, comme la précédente, mentionnée honorablement au procès-verbal.

On procède à l'appel nominal pour le renouvellement du bureau; le résultat de cet appel a porté le citoyen Delmas à la présidence, & a fait secrétaires les citoyens Cambon, Mellinet & Romme.

Suite de la séance permanente, vendredi 5 avril au matin.

(Présidence du citoyen Delmas).

Thuriot rend compte de la mission qu'il vient de remplir dans les départemens: il a trouvé à Reims 80 officiers prussiens ou autrichiens, pour lesquels on a beaucoup de considération; on assure que parmi eux se trouve un parent du prince Cobourg & un *Lusignan*: ces prisonniers ont assez de liberté pour pouvoir s'évader quand il leur en prendra une forte envie. Thuriot demande qu'ils soient amenés à Paris, & conservés comme otages, jusqu'à ce que les commissaires de la convention & le ministre de la guerre aient été mis en liberté. Le comité de défense générale examinera cette motion.

Lacroix fait connoître à la convention l'une des manœuvres les plus perfides de Dumouriez: ce traître ne pouvant pas compter sur la connivence des commandans temporaires des places, leur envoyoit l'ordre de se rendre auprès du conseil exécutif pour rendre compte de leur conduite: arrivés à Paris, ces commandans alloient trouver le ministre de la guerre, & apprennoient avec surprise qu'aucune plainte n'avoit été portée contre eux: ils retournoient à leur poste, mais alors ils le trouvoient occupé par une créature de Dumouriez. Pour empêcher de telles manœuvres à l'avenir, Lacroix propose d'enjoindre aux commandans temporaires de ne jamais quitter leurs postes, sans une réquisition du conseil exécutif. — On décrète cette proposition.

Barere fait lecture d'un projet d'adresse pour détromper les soldats égarés par Dumouriez: Lacroix présente une autre rédaction à laquelle on donne la préférence & dont on décrète l'envoi. Cette décision prise unanimement, sera insé-

rée, avec l'énonciation de l'unanimité, en tête de l'adresse. Le comité de surveillance de Lille écrit, en date du 4 avril, qu'il envoie à la convention plusieurs pièces, dont voici l'extrait :

1°. Une circulaire de Dumouriez aux commandans des places & aux chefs des armées ; elle contient une exposition insidieuse de faits & de principes.

2°. Une adresse dans laquelle le traître peint à ses soldats la convention comme un amas de factieux ; & Paris comme un cloaque de crimes : il prie les soldats de ne pas abandonner leur pere, leur ami, leur compagnon d'armes ; il déclare qu'il compte sur leur courage, leurs promesses & la foi qu'ils lui ont jurée ; & annonce qu'il ne cessera de partager leurs glorieux travaux.

3°. Une proclamation du comité de sûreté de Lille a été distribuée dans l'armée de Dumouriez par un volontaire nommé Perrins ; ce citoyen a vu les officiers & les soldats de ligne boire à longs traits, en criant : *Vive Dumouriez, vive le roi* : il a été arrêté dans le camp, en vertu d'un ordre général contre tous ceux qui n'y ont pas leur poste ; mais des volontaires de la section *Fontaine-Grenelle* l'ont fait relâcher.

4°. Enfin, un acte par lequel les volontaires du cinquième bataillon de Seine & Oise adhèrent aux projets de Dumouriez, & expriment au général leur estime & leur attachement. — Ces pièces sont renvoyées au comité de défense générale.

La municipalité de Paris vient exposer les difficultés qu'elle éprouve dans l'exécution de la loi, qui ordonne d'arrêter les volontaires de l'armée de Dumouriez, porteurs ou non porteurs de congés. Renvoyé au comité de législation.

Carnot & Lesage, commissaires de la convention, écrivent de Douai, le 3 avril, que la grande masse des citoyens est dans les plus heureuses dispositions : les garnisons de Lille, de Douai & de Valenciennes, ont renouvelé le serment de fidélité. Dumouriez manque de vivres, de fourrages & de munitions ; sous peu de jours il sera abandonné des braves gens qu'il a un instant égarés : on s'occupe d'examiner les papiers que contenoit une malle adressée à ce traître. A Valenciennes, les commissaires prennent aussi d'excellentes mesures. « Nous croyons pouvoir vous assurer, disent Lesage & Carnot, que cette frontière ne sera point entamée ». — A cette lettre en étoit jointe une de Dumouriez, adressée à Mazinski, & datée de Saint-Amand le premier avril : « Je viens, mon cher Mazinski, de faire arrêter le ministre de la guerre, & quatre commissaires de la convention, envoyés ici pour m'assassiner, ainsi que mon état-major. Mettez-vous en campagne dès la pointe du jour ; marchez sur Lille ; allez trouver Duval, montrez-lui ma lettre : faites arrêter les commissaires, & faites-les conduire à Orchies : emparez-vous du trésor ! arrêtez Lemonnier, contrôleur de la trésorerie près l'armée : ordonnez à Malus & à Petitjean de venir près de moi ; j'ai besoin de fonds, & je dois faire demain un mouvement. L'armée va proposer à la nation de reprendre la constitution jurée en 1791, pour la tirer de l'anarchie & de l'infâme tyrannie de Robespierre & de Marat. Remplissez cette mission avec intelligence & zèle ; allez ensuite à Douai, & arrêtez-y Moreton. Ces deux missions remplies, vous irez à Cambrai, dont vous prendrez le commandement, & d'où vous pousserez un détachement jusqu'à Péronne. Je vous embrasse, mon cher Mazinski ; je

compte sur vous & sur vos troupes pour le salut de la France ».

Le ministre de la justice annonce que les prisons de Brétigny & des villes voisines regorgent de rebelles qu'il est instant de juger.

Une lettre du général Biron, transmise par le ministre des affaires étrangères, & datée du 29 mars, porte qu'au travers d'un pied de neige, l'ennemi est venu attaquer le camp de Grahon : il a été vertement repoussé, & la perte est considérable, si l'on en juge par les marres de sang & le grand nombre de chapeaux & de fusils laissés sur le théâtre du combat ; on a fait sept prisonniers ; un grenadier, nommé Duffon, en a fait deux à la fois, en les prenant au collet, un de chaque main. Les Piémontois se préparent à revenir, sous 48 heures, prendre leur revanche, nos troupes les attendent de pied-ferme. — Insertion au bulletin.

Guadet, au nom du comité de défense générale, fait un rapport sur la question de savoir si les prisonniers ennemis peuvent être gardés comme otages : il observe que la question généralisée répugne au droit des gens ; mais lorsque ce droit a été violé dans un cas particulier, on peut avec justice singulariser des représailles : le rapporteur a proposé un projet dont voici la substance.

1°. François-Xavier d'Avesberg, & le comte de Linanges, parens du prince de Cobourg, tous deux ayant voix & séance à la diète de Ratisbonne, & prisonniers de guerre, seront transférés de Reims dans la citadelle de Saumur, & y seront gardés comme otages ; 2°. seront transférés dans la même citadelle tous ceux qui ont voix & séance à la diète de Ratisbonne, & qui sont en France, à l'exception de ceux employés dans nos armées ; 3°. on en usera à l'égard de ces otages de la même manière qu'il en sera usé envers les commissaires & le ministre détenus ; 4°. le pouvoir exécutif expédiera des couriers extraordinaires pour l'exécution du présent décret.

Une légère discussion s'engage sur ce projet. Hoffmann annonce que trois princes allemands, pris à Mayence, sont détenus à Landau : un membre propose d'envoyer ces otages à Marseille ; un autre veut qu'on les place dans la tour du Temple ; un autre à l'Abbaye. La convention adopte le projet du comité, avec cet amendement, que les otages seront transférés à Paris, & que parmi eux seront compris deux neveux, du général Clairfayt prisonniers dans la citadelle de Valenciennes. (*La suite à demain*).

Séance suspendue à six heures.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre J.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 5 avril 1793, l'an 2°. de la république.

ACTIONS des Indes de 2500 l.....	2010. 12 1/2. 10. 7 1/2.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	400.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance.....	9. p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	3 1/2. 3. 3 1/4. 3. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	
<i>Idem</i> , sans bulletin.....	6. 5. 9. 8. p.
<i>Idem</i> , sorti en voyage.....	7. 1/2. 1. p.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	82. 82 1/2. 4. 82 1/2.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15°......	75.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10°......	72. 72 1/2.